

PIÉTONS, CYCLISTES, CONDUCTEURS...

QUELS RÉFLEXES ADOPTER EN VILLE ?

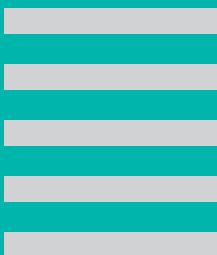


POURQUOI CE GUIDE ?

En ville, les accidents de circulation sont spécifiques. Du fait de vitesses pratiquées plus basses, la gravité y est en moyenne moindre qu'en rase campagne. En revanche, leur fréquence y est plus élevée.

On peut résumer ainsi la situation : la circulation en agglomération est à l'origine de deux tiers des accidents corporels et d'un tiers de la mortalité. Ce constat ne doit pas masquer une dure réalité. Les blessures peuvent se révéler très graves laissant trop souvent aux victimes des séquelles irréversibles. Ne l'oublions pas, la ville est un espace où évoluent nombre d'usagers « vulnérables », piétons de tous âges, cyclistes, amateurs de rollers et usagers de deux-roues motorisés désormais de plus en plus nombreux.

Dans la rue plus encore qu'ailleurs, le maître mot est partage !



SOMMAIRE

QUIZ → 4

LE REMONTE-FILE ET
LE TOURNE-À-GAUCHE → 6

L'ANGLE MORT ET
LE TOURNE-À-DROITE → 8

LE PIÉTON MASQUÉ → 10

DE NOUVEAUX
AMÉNAGEMENTS → 12

LES DROITS ET LES DEVOIRS
DE CHACUN → 16

UNE SIGNALISATION
SPÉCIFIQUE À LA VILLE → 19



QUIZ

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1 En voiture, lorsqu'un piéton s'engage pour traverser, même en dehors d'un passage piéton, je dois lui céder la priorité.

VRAI

FAUX

2 À pied, je n'ai pas le droit de traverser en dehors d'un passage piéton s'il en existe à moins de 50 mètres.

VRAI

FAUX

3 À vélo, j'ai toujours le droit de circuler dans les couloirs de bus.

VRAI

FAUX

4 En voiture, tout changement de direction doit obligatoirement être annoncé grâce au clignotant.

VRAI

FAUX

5 En rollers, je dois rouler sur la bande ou piste cyclable.

VRAI

FAUX

6 En voiture dans une « zone de rencontre », j'ai la priorité sur les piétons.

VRAI

FAUX

7 À vélo, je peux rouler en sens inverse de la circulation dans les voies à sens unique dans les zones 30 et les zones de rencontre en présence d'une signalisation dédiée.

VRAI

FAUX

8 En deux-roues motorisé, ma distance de freinage sera plus importante que celle des voitures.

VRAI

FAUX

Réponses : 1 – vrai, 2 – vrai, 3 – faux, 4 – vrai, 5 – faux, 6 – faux, 7 – vrai, 8 – vrai.

Toutes les explications sont à découvrir dans ce document.

LE REMONTE-FILE ET LE TOURNE-À-GAUCHE

Depuis quelques années, de nouvelles formes de mobilité (vélos et deux-roues motorisés essentiellement) se sont développées, ce qui a parfois complexifié les rapports entre les différents usagers.

Pour vous aider à y voir plus clair, nous détaillons dans ces pages plusieurs situations bien spécifiques à l'origine d'un nombre important d'accidents en milieu urbain. Chacune correspond à un risque mal perçu en raison d'un défaut de prise d'information par un ou plusieurs usagers. Saurez-vous adopter le « bon réflexe » qui peut vous éviter l'accident ?

10%

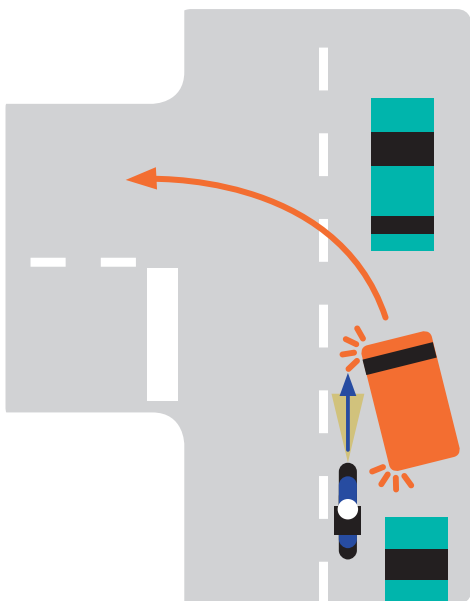
des motards accidentés le sont par un véhicule tournant à gauche

SCÉNARIO : à l'approche d'une intersection, la circulation est encombrée. Un deux-roues motorisé entreprend de dépasser la file de véhicules avançant au ralenti, pare-chocs contre pare-chocs. Un véhicule veut tourner à gauche et ne voit pas le deux-roues arriver à sa hauteur. Le conducteur du deux-roues motorisé, lui non plus, ne perçoit pas la manœuvre du véhicule, et c'est l'accident !



À SAVOIR

Lorsqu'un conducteur s'apprête à tourner à gauche, il est plus attentif à ce qui arrive en face de lui plutôt qu'aux véhicules qui arrivent derrière lui. En deux-roues, n'hésitez pas à signaler votre présence en faisant des appels de phare ou, si besoin, en utilisant votre klaxon.



Un conducteur tourne à gauche sans voir un deux-roues motorisé qui remonte la file.

LES BONS RÉFLEXES

Côté conducteur de deux-roues motorisé

- Si vous remontez une file, **gardez un différentiel de vitesse de 20 km/h maximum** par rapport aux autres véhicules.
- **Évitez les changements de file trop fréquents** et mettez le clignotant pour tout changement de trajectoire. Ne tombez pas dans l'illusion de visibilité « j'ai vu l'autre, donc il m'a vu ». Dans le doute, ralentissez.
- **Surveillez le mouvement des roues avant des voitures**, premier indicateur d'un changement de direction.
- Portez des vêtements clairs et des éléments rétroréfléchissants, allumez vos feux de jour comme de nuit.

Côté automobiliste

- Surveillez constamment **vos trois rétroviseurs et tournez la tête** pour vérifier qu'aucun deux-roues ne se trouve dans l'angle mort.
- Signalez toujours et longtemps à l'avance vos changements de direction par le **clignotant et ralentissez** avant d'effectuer votre manœuvre.
- **Facilitez le passage** des deux-roues en vous écartant un peu.

L'ANGLE MORT ET LE TOURNE-À-DROITE

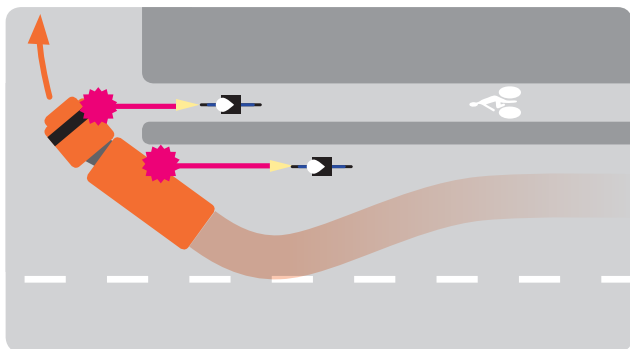
40 %

des cyclistes accidentés par un poids lourd se trouvaient dans l'angle mort

SCÉNARIO: à l'approche d'une intersection, un véhicule de gros gabarit (autocar, bus, camion de livraison...) s'apprête à tourner à droite. Un cycliste le suit. Il ne voit pas qu'il veut tourner à droite et s'engage dans l'espace libre entre le trottoir et le poids lourd. À cet endroit, il se trouve dans l'angle mort des rétroviseurs et ne peut plus être perçu par le conducteur qui ignore qu'un cycliste est à côté de lui. Lorsqu'il entame sa manœuvre de tourne-à-droite, le cycliste est surpris, et c'est l'accident !

À SAVOIR

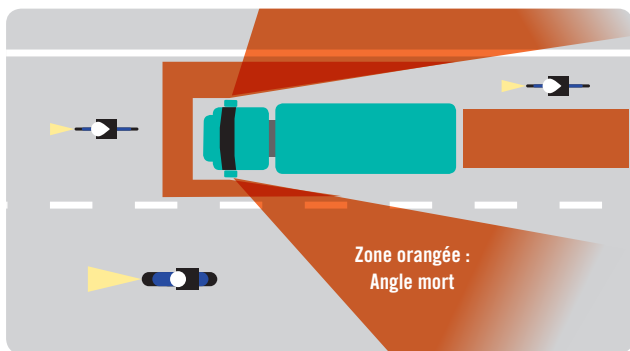
Cette situation concerne également les motos et les cyclomoteurs. En deux-roues, motorisé ou non, prenez garde aux manœuvres des poids lourds : leur gabarit imposant les oblige à se déporter et parfois à couper la route des autres usagers.



Un véhicule tourne à droite sans voir le cycliste dans son angle mort.

FOCUS CODE DE LA ROUTE

Le clignotant est obligatoire pour tout changement de direction. Le non-respect de cette disposition est sanctionné d'une amende de 35 € et d'un retrait de 3 points. Ne l'oubliez pas! Le clignotant vous permet de communiquer vos intentions aux autres usagers.



LES BONS RÉFLEXES

Côté cycliste

- **Ne remontez jamais une file par la droite, restez derrière les véhicules.**
- **Ne vous positionnez jamais dans l'angle mort** d'un véhicule ou le long d'un camion, il risque de vous coincer contre le trottoir ou de vous percuter s'il tourne à droite.
Pour vérifier que le conducteur vous voit, **essayez de croiser son regard dans le rétroviseur.**
- **Restez visible la nuit** : éclairage blanc à l'avant du vélo, feu rouge à l'arrière, catadioptres, dispositifs réfléchissants et gilet jaune sont indispensables.

Côté conducteur de poids lourd

- **Signalez tout changement de trajectoire en mettant votre clignotant suffisamment à l'avance.**
- **Effectuez fréquemment – et avant de redémarrer – vos contrôles rétro et tournez la tête** pour vérifier qu'aucun deux-roues n'arrive dans votre angle mort. Soyez particulièrement attentif aux intersections, notamment en présence d'une bande cyclable ou d'une voie de bus.
- **Ne dépassez pas** un cycliste avant de tourner à droite.

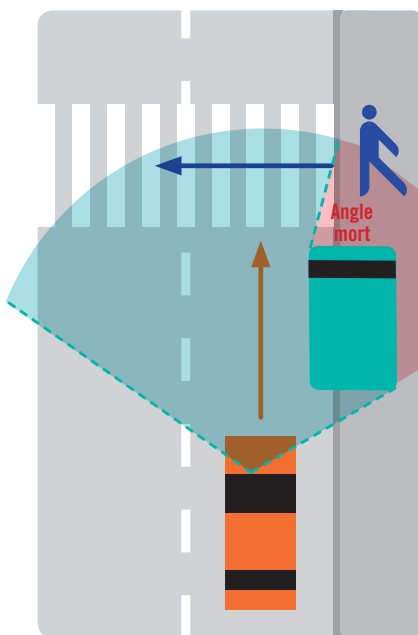
LE PIÉTON MASQUÉ

25 %

**des piétons accidentés étaient
masqués avant de traverser**

SCÉNARIO : une voiture circule dans une rue. Hors intersection, un piéton s'apprête à traverser. Avant de descendre sur la chaussée, le piéton est entièrement masqué à la vue du conducteur par un véhicule en stationnement, à l'arrêt ou manœuvrant (un bus ou un camion de livraison par exemple), un arbre ou un panneau publicitaire.

Le piéton ne voit pas le véhicule qui s'approche et s'engage dans sa traversée. Le conducteur ne détecte pas le piéton à temps, il freine trop tard, et c'est l'accident !



**Un conducteur ne voit pas un piéton qui va traverser,
ce dernier étant caché par un véhicule à l'arrêt ou mal stationné.**



LES BONS RÉFLEXES

Côté piéton

- Traversez à un endroit dégagé afin de **bien voir et d'être bien vu des deux côtés**.
- **Visibilité réduite: avancez-vous prudemment** sur la chaussée en vous écartant du véhicule qui vous cache pour élargir votre angle de vision et **arrêtez-vous à la limite du véhicule** pour bien voir des deux côtés et être vu des conducteurs. Attention, faire dépasser sa tête suffit pour voir, mais pas pour être vu ! Enfin, manifestez votre intention de traverser.
- **Descente de bus** : attendez qu'il soit reparti et que la vue soit dégagée pour traverser.

Côté conducteur

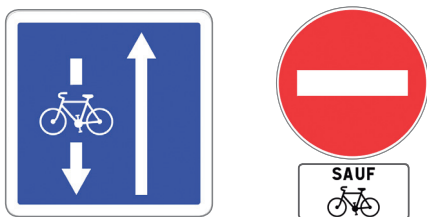
- **Tout masque à la visibilité peut cacher un piéton**, un enfant. **Déportez-vous un peu sur la gauche**, pour ouvrir l'angle de vision. Ne rasez pas les véhicules en stationnement.
- Dans le doute, **ralentissez suffisamment** pour pouvoir vous arrêter à temps en cas d'imprévu.
- Si un véhicule s'arrête devant ou à côté de vous, c'est qu'il y a une raison : il laisse sans doute passer un autre usager de la rue. **Ne forcez jamais le passage et ne repartez pas sans savoir pourquoi il y a eu un arrêt.**

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

Depuis quelques années, le « code de la rue » a fait son apparition dans le code de la route. Cette démarche a permis de créer de nouvelles règles et de nouveaux aménagements facilitant la circulation des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, ...) en ville. Zoom sur le « double-sens cyclable » et le « cédez-le-passage cycliste au feu ».

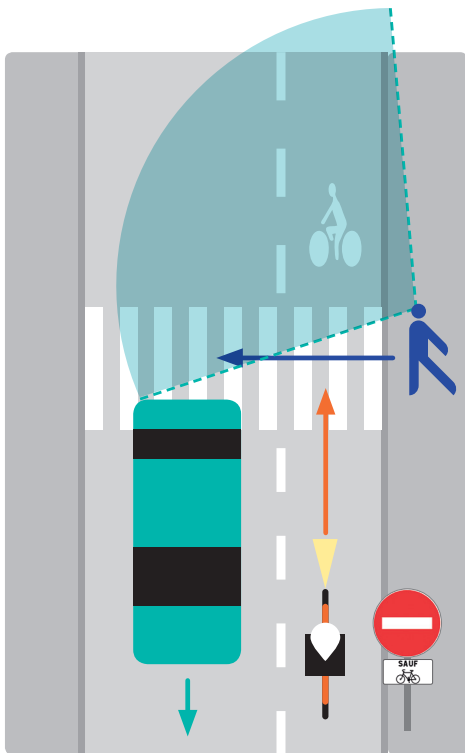
LE DOUBLE-SENS CYCLABLE

Le double-sens cyclable autorise les vélos à emprunter la rue en contresens de la circulation automobile. Très souvent présent dans les zones 30 et les zones de rencontre, il est toujours signalé par les panneaux ci-dessous. L'objectif est de faciliter la vie aux cyclistes en leur permettant des trajets plus courts et/ou en leur évitant d'emprunter des axes à grande circulation.



Signalisation d'un double-sens cyclable

SCÉNARIO : dans une rue à sens unique, un double-sens cyclable vient d'être mis en place. Un piéton s'apprête à traverser cette rue qui se trouve sur son itinéraire habituel. Comme il le fait depuis toujours, il ne regarde que du côté d'où viennent les voitures sans prendre d'informations de l'autre côté. Ne voyant pas de voiture arriver, il descend sur la chaussée alors qu'un cycliste qu'il n'a pas vu arrive quasiment à sa hauteur.



Un piéton traverse sans voir un cycliste arrivant à contresens dans une rue à sens unique.

LES BONS RÉFLEXES

Côté piéton

- **Avant de traverser, regardez toujours à gauche et à droite,** et redoublez d'attention si vous marchez avec des écouteurs (musique ou téléphone).
- **Tenez compte de la distance et de la vitesse des véhicules,** et n'oubliez pas qu'un vélo ne peut pas s'arrêter net.

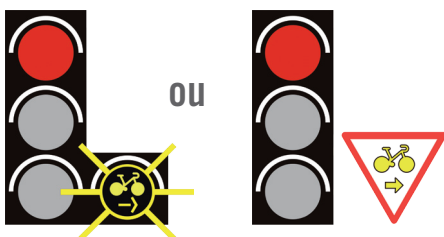
Côté cycliste

- **Soyez attentif aux piétons** (enfants, personnes âgées, piétons distraits...).
- **Ralentissez** et cherchez le regard du piéton pour qu'il comprenne que vous le laissez passer.
- **Avertissez-le de votre présence à l'aide de votre sonnette et si besoin, arrêtez-vous.**

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

LE CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTE AU FEU

SCÉNARIO: afin de faciliter la progression des vélos, une signalisation spécifique a été mise en place à un feu tricolore. Alors que le feu est rouge, le cycliste arrivant à l'intersection est autorisé à tourner à droite.



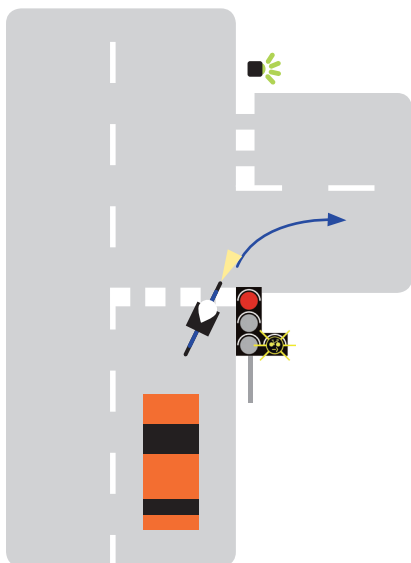
À SAVOIR

Cette signalisation n'est mise en place que sur des intersections où elle n'est pas susceptible de présenter de risque pour les usagers. Elle permet d'éviter les situations dangereuses, comme lorsque le cycliste se trouve dans l'angle mort des véhicules motorisés au moment du démarrage.

FOCUS CODE DE LA ROUTE

À vélo, cédez la priorité aux piétons qui traversent ou s'apprêtent à traverser la chaussée que vous abordez en tournant à droite.

Le principe de prudence vis-à-vis des usagers vulnérables a été renforcé en 2010. Ainsi, le fait de ne pas céder le passage aux piétons régulièrement engagés dans la traversée d'une chaussée ou qui manifestent clairement leur intention de le faire est sanctionné d'une amende de 135 € et d'un retrait de 4 points au permis (pas de retrait de points lorsque cette infraction est commise par un cycliste).



Un cycliste peut tourner à droite au feu lorsqu'une signalisation dédiée est présente.

LES BONS RÉFLEXES

Côté piéton

Si vous vous apprêtez à traverser une voie où cette signalisation est implantée, **anticipez les changements de direction des cyclistes** et assurez-vous qu'ils vous cèdent la priorité avant de vous engager dans la traversée.

Côté cycliste

Lorsque vous voyez cette signalisation (flèche directionnelle lumineuse destinée aux cyclistes, ou panneau complémentaire d'un feu tricolore), **redoublez d'attention** car si vous êtes autorisé à tourner à droite malgré un feu au rouge pour les autres véhicules, vous n'avez pas la priorité, en particulier sur les piétons qui traversent la voie que vous abordez. Signalez-leur votre intention de tourner à droite (bras droit tendu).

Côté conducteur

Lorsque vous abordez une intersection, prenez garde aux cyclistes qui peuvent tourner à droite malgré le feu au rouge pour les autres véhicules : **adaptez votre vitesse en conséquence.**

LES DROITS ET LES DEVOIRS DE CHACUN

PIÉTONS



- **Marchez sur les trottoirs ou les accotements** s'ils existent.
- **Empruntez toujours les passages piétons**, qu'il y ait un feu ou non, lorsqu'ils existent à moins de 50 m, et ne traversez pas lorsque le feu qui vous est destiné est au rouge.
- S'il n'y a pas de passage piéton à moins de 50 m, **traversez à un endroit où la vue est dégagée** et en anticipant l'arrivée des véhicules en évaluant leur vitesse.
- **Attention si vous vous déplacez avec des écouteurs dans les oreilles** (MP3, téléphone, ...), en particulier au moment des traversées : distrait par votre musique et « sourd » aux bruits extérieurs, vous risquez de ne pas remarquer le véhicule qui approche.

À SAVOIR

Les rollers sont considérés comme des piétons. De ce fait, ils circulent sur les trottoirs, et non sur les pistes ou bandes cyclables.



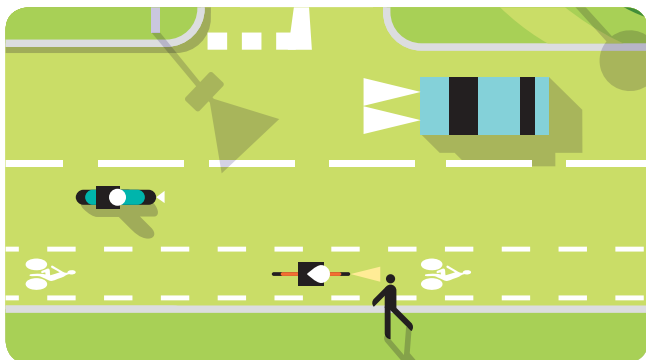


CYCLISTES

- Respectez la signalisation (feux, priorités à droite, ...), **c'est un gage de sécurité.**
- Empruntez les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent.
- **Évitez absolument de vous positionner dans les angles morts** des autres véhicules : gardez le contact visuel autant que possible avec les conducteurs, ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs d'un camion, ne cherchez pas à dépasser un véhicule encombrant qui manœuvre, ni par la droite, ni par la gauche.
- **Ne rasez pas les véhicules en stationnement**, une portière peut s'ouvrir inopinément.
- **Rendez-vous bien visible** : entretenez vos feux avant et arrière, portez un gilet jaune si besoin (obligatoire hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise).
- **Ne roulez pas avec des oreillettes** susceptibles d'émettre du son. A défaut, vous risquez une amende de 135€.

À SAVOIR

Les enfants de moins de 8 ans à vélo sont autorisés à circuler sur les trottoirs. Au-delà, ils doivent emprunter les bandes ou pistes cyclables, ou bien circuler sur la chaussée.



LES DROITS ET LES DEVOIRS DE CHACUN



AUTOMOBILISTES

- Effectuez fréquemment – et avant de redémarrer – **vos contrôles rétro** et tournez la tête pour vérifier qu'aucun deux-roues n'arrive dans votre angle mort. Soyez particulièrement attentif aux intersections en cas de présence d'une bande cyclable ou d'une voie de bus.
- Respectez les distances de sécurité et **adaptez votre vitesse**.
- Lorsque vous voyez arriver un deux-roues motorisé, en cas de doute et même si vous êtes prioritaire, laissez-le passer, car **son gabarit rend difficile l'évaluation de sa vitesse**.
- Ne négligez jamais de mettre **votre clignotant** quand vous changez de direction, il est obligatoire.
- Sachez qu'un piéton qui s'engage dans une traversée de chaussée a la priorité sur vous. **Vous devez donc vous arrêter** pour le laisser poursuivre son chemin.
- Notez bien que vous n'avez pas la priorité lorsque vous circulez dans **une zone de rencontre ou une zone 30**.

À SAVOIR

En ville où un grand nombre d'usagers cohabitent, rouler à 60 km/h plutôt qu'à 50 km/h n'est pas sans conséquence. Un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h.



CYCLOMOTORISTES ET MOTARDS

- Adaptez votre vitesse de circulation et anticipez votre distance de freinage, plus longue que celle d'une voiture.
- Restez particulièrement vigilant à l'approche d'une intersection, les autres usagers peuvent ne pas vous avoir vu.
- Rendez-vous visible en portant des vêtements colorés, dotés de tissu rétroréfléchissant.
- Comme les cyclistes, évitez de vous positionner dans les angles morts des autres véhicules et ne rasez pas les véhicules en stationnement (gare aux ouvertures de portières!).
- Ne vous faufilez pas entre les voitures, ne changez pas de file inopinément.

SOUTENEZ L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

OUI, je souhaite vous aider et je fais un don d'un montant de : ☐ 20 € ☐ 35 € ☐ 50 € ☐ Autre €

Je joins mon chèque à l'ordre de l'association Prévention Routière

Je complète mes coordonnées : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom

Prénom Adresse Ville

Code postal ☐ Je souhaite recevoir la newsletter de l'association Prévention Routière, voici mon e-mail:

NB : Tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé (dans la limite de 20 % du revenu imposable). Un reçu fiscal vous sera envoyé prochainement. Vous pouvez également faire un don en ligne sur www.preventionroutiere.asso.fr

15DEP1

UNE SIGNALISATION SPÉCIFIQUE À LA VILLE

Au cours des dernières années, outre le double-sens cyclable et le cédez-le-passage cycliste au feu, plusieurs panneaux ont fait leur apparition en ville. Les connaissez-vous ?



L'aire piétonne

L'aire piétonne est un espace dédié aux piétons : ils y sont prioritaires sur tous les véhicules, à l'exception des tramways. Les véhicules autorisés, vélos compris, ne peuvent y circuler qu'à l'allure du pas. La présence de véhicules motorisés y est exceptionnelle, et selon des règles de circulation définies par le maire. Enfin, le stationnement y est interdit.



La zone de rencontre

Tous les usagers peuvent circuler dans une zone de rencontre, mais les piétons bénéficient de la priorité sur tous, à l'exception des tramways. Ils peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voirie. La vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h et ils ne peuvent stationner ou s'arrêter que sur les espaces aménagés.



La zone 30

La vitesse des véhicules motorisés est limitée à 30 km/h. L'objectif est de créer un espace sécurisant pour les cyclistes et les piétons. Comme dans la zone de rencontre, toutes les chaussées y sont à double-sens de circulation pour les cyclistes.

Plus classiques, mais une petite piqure de rappel ne fait jamais de mal !



Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles



Voie réservée aux véhicules de transport en commun et aux cycles (en l'absence de panneau, la circulation des cyclistes est interdite dans les voies de bus)



Chemin obligatoire pour piétons

REJOIGNEZ-NOUS
ASSOCIATION PRIVÉE, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.
À remplir au verso et à renvoyer dès aujourd'hui, accompagné de votre règlement à l'association Prévention Routière, 4 rue de Ventadour, 75001 Paris

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez nos conseils sur

www.preventionroutiere.asso.fr

www.assureurs-prevention.fr

Les associations Prévention Routière et Assureurs Prévention éditent des dépliants et brochures d'information sur d'autres thèmes de sécurité routière.

Renseignez-vous auprès du comité de l'association Prévention Routière de votre département ou téléchargez-les sur nos sites Internet.



Retrouvez-nous sur Facebook et Twitter



Association Prévention Routière
Centre National
4, rue de Ventadour – 75001 Paris
Tél. : 01 44 15 27 00
www.preventionroutiere.asso.fr



Assureurs Prévention
26, boulevard Haussmann – 75009 Paris
Tél. : 01 42 47 90 00
www.assureurs-prevention.fr